



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 septembre 2013, 20H00**

Date de la convocation : 4 septembre 2013

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: BERNARD Stéphanie, BOYAT Denis, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : ARNAL Stéphane, BOYAT Marie-Eve, DESMARIS Ludovic ; VOISIN Luc pour l'approbation du PV

Pouvoirs :

Président de séance : FEYDEL Josiane

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 21 août 2013: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 11 voix pour et 4 abstentions des absents.

Arrivée de Luc VOISIN

1) Demande de subvention pour la station d'épuration au Département et à l'Agence de l'Eau

Mme le Maire rappelle au Conseil que le dossier de demande de subventions pour la station d'épuration doit être déposé au Conseil Général pour le 15 septembre.

La recherche de terrains non inondables pour implanter la station a pris du temps, mais des promesses de vente ont été signées par les propriétaires des parcelles 222 et 223 pour 3€ du m². Les premiers propriétaires contactés susceptibles d'être vendeurs s'étaient désistés souhaitant 10€ du m², prix que la commune estimait trop élevé. L'implantation sur les terrains maraîchers a été abandonnée car la procédure de Déclaration d'Utilité Publique est longue, et des indemnités d'éviction auraient du être octroyées aux exploitants, rendant l'achat plus onéreux.

Le cabinet Merlin a donc rapidement repris le dossier une fois les parcelles définitivement actées. Le coût total de la station s'avère en fait moins élevé qu'en terres maraîchères car le linéaire de réseau est moins important. De plus, les réseaux passeront sur le domaine public, ce qui évite de négocier des servitudes de passage. Les bacs à roseaux sont réutilisés pour le bassin d'orage. Les bâtiments situés le long de la route ressembleront à des maisons, et l'autre côté de la parcelle sera paysagé. La station sera d'une capacité de 3 840 équivalents habitants. Le coût de fonctionnement est estimé à 112 700€ HT par an, hors évacuation et prise en charge des boues. Le coût d'investissement est estimé à 2 767 780€ HT, maîtrise d'œuvre et études diverses comprises. Il faudra déduire les subventions, et sur la somme restante les participations de SIAC et RPC.

Un traitement tertiaire est ajouté, avec des produits de traitement supplémentaires, afin d'arriver à une qualité acceptable de l'eau de rejet, sans toutefois obtenir une qualité parfaite. Les études préalables à réaliser sont une étude géotechnique pour connaître la composition du sol, des relevés topographiques du terrain de la station et du chemin allant à la station, un diagnostic amiante, et la réalisation du permis de construire respectant la RT 2012.

Mme le Maire explique que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude dressé par le Cabinet Merlin) ;
- de valider le montant de 2 767 780€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière :

DEPENSES	RECETTES
<u>Travaux</u> : 2 574 000 <u>M.O. et études</u> : 120 000 <u>Réseaux</u> : 60 000 <u>Acquisitions</u> : 13 780	<u>Subvention Conseil Général</u> : 480 000 <u>Subvention Agence de l'Eau</u> : 744 274 <u>Emprunt</u> : 1 543 506
<u>Total HT</u> : 2 767 780	<u>Total HT</u> : 2 767 780

- de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération ;
- de solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau ;
- d'autoriser, pour cette opération de construction de la nouvelle station d'épuration, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;
- de demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité des 16 membres présents :

- valide la totalité de l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude dressé par le Cabinet Merlin) ;
- valide le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ci-dessus énumérées ;
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de construction de la nouvelle station d'épuration ;
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération ;
- autorise, pour cette opération de construction de la nouvelle station d'épuration, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;
- demande l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, en raison de l'urgence des travaux au regard de la mise en demeure préfectorale, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Les travaux pourraient débuter à partir d'avril 2014, selon la réalisation des opérations préalables.

Le montant de la maîtrise d'œuvre, qui était initialement de 51 500€ HT, se montera à 80 340€ HT, car il est basé sur un pourcentage du coût des travaux qui a lui même augmenté. Il faudra également faire installer un petit transformateur électrique pour la station. Mr GUENARD de la SAUR va revenir pour finaliser les conventions avec RPC et la SIAC qui ont accepté de participer aux dépenses de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2014. Ils participeront à l'investissement au démarrage de la station.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD) :

Denis BOYAT informe le Conseil que le Manziat infos sera distribué le week end du 28 septembre. Le questionnaire a été validé, reste à voir si cela ne coûte pas trop cher de le faire également imprimer chez MONTERRAT pour qu'il soit directement joint dans le Manziat Infos.

La Commission a fait un point sur le bulletin municipal et les différents articles à prévoir.

Le site internet va être mis à jour.

Mme le Maire en profite pour informer le conseil qu'elle a été démarchée par une société de communication, qui voyant la qualité des supports fournis par la commune, n'a pas beaucoup insisté pour vendre ses prestations.

La question de dématérialiser les questionnaires est abordée, cependant gérer les adresses mail de la population serait trop lourd. Sinon, les personnes possédant internet pourraient télécharger les documents sur le site.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) :

Denis BOYAT précise que la Commission a revisité le règlement intérieur de la nouvelle salle des fêtes. Il a été envoyé aux associations avec la convocation de la réunion du calendrier des fêtes. Elles pourront ainsi pointer des oublis.

Les points que la commission devra aborder dans les mois à venir seront l'inauguration de la salle des fêtes, les animations de Noël, le calendrier des fêtes, le livret des associations, le diaporama des nouveaux arrivants à remettre à jour, et enfin le dossier des rythmes scolaires.

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN) :

Pascale CATHERIN explique au Conseil que les travaux de la RD 933 suivent le planning. Les enrobés des trottoirs de la 1^{er} tranche seront réalisés les 16 et 17 septembre. Certaines personnes mécontentes des travaux se montrent très virulentes. Or il n'est pas facile de concilier les attentes divergentes de la population, les règles de sécurité, et de contenir les coûts des travaux.

Un accord a été trouvé concernant le tracé du chemin de l'Echaly, et les travaux du chemin du Pré du By ont été réalisés par la SOCAFL.

L'impasse située derrière la mairie a été bornée, la commune achètera bien aux propriétaires une bande d'un mètre de large afin de passer la largeur de la voie à 6 mètres. La commune délibérera sur ce point.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD) :

Denis LARDET revient sur la réunion de piquetage qui s'est déroulée au carrefour SIBELLAS. La largeur de la voirie sera passée à 6 mètres, un grillage plus solide sera installé, et le portail sera conservé. Un chemin piétonnier reliera le carrefour au boulodrome. Les travaux seront réalisés au plus simple, en privilégiant la sécurité.

Les travaux de la salle des fêtes suivent leur cours, même s'il devient plus compliqué pour les entreprises de se coordonner en raison du nombre d'intervenants.

Le mobilier va être livré.

Les marchés de la transformation de l'ASF en bar ont été signés. Les travaux débuteront le 23 septembre et devraient durer 3 mois. Il va falloir mettre l'arrêt de bus aux normes handicap.

Les associations ont déménagé provisoirement leurs affaires de l'ASF dans la SHR.

Les entreprises du gymnase ont également été choisies, pour un chantier qui devrait démarrer début octobre.

Informations et questions diverses.

Mme le Maire informe le Conseil que le Congrès départemental des pompiers aura lieu le 21 septembre, tous les conseillers sont conviés à l'apéritif offert par les trois communes concernées dont Manziat.

La CCPB a décidé d'adhérer à l'Agence départementale d'ingénierie, afin de permettre aux communes souhaitant y adhérer de payer une cotisation plus faible. Même si peu de communes de la CCPB souhaitent adhérer car elles estiment que leurs travaux sont plus onéreux que 90 000€, le Président de la CCPB a plaidé pour la solidarité entre communes. Il en coûtera 7 000€ par an à la CCPB.

Mme le Maire informe le conseil que la journée anniversaire du 70^e anniversaire de l'envol du Maréchal de Lattre de Tassigny se déroulera le 27 octobre.

Pascale CATHERIN convoque une réunion du CCAS.

(Séance levée à 22h00)

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Conseillers,